



La Réserve naturelle nationale des Ramières

PAR MYLÈNE GIBERT ET JEAN-MICHEL FATON

Un peu d'histoire

Le site des Ramières de la Drôme est protégé par un statut de réserve naturelle nationale depuis maintenant 30 ans¹. Dès le début, le site a également été reconnu d'intérêt européen dans le pré-inventaire du Muséum de Paris en 1980². En 1993, l'inventaire ZICO³ recense les « sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. ». Les ZICO ont confirmé le travail débuté sur les Ramières de la Drôme, en recommandant la protection d'un site plus vaste comprenant la réserve naturelle des Ramières et la réserve de chasse de Printegarde.⁴

Si cette zone avait bien été identifiée comme la plus grande zone humide de notre département⁵, c'est bien la connaissance particulière des oiseaux qui a permis de la protéger durablement : c'est un site majeur de reproduction, d'alimentation et une étape pendant

la migration. Dès cette époque, les menaces étaient aussi clairement identifiées : destruction du site par les gravières industrielles, destruction de la forêt alluviale ou ripisylve, dérangement par les activités de loisirs de pleine nature.

C'est en 2003 que le site Natura 2000 des Ramières du Val de Drôme (zone de protection spéciale FR 8210041) a été officiellement désigné par arrêté du Ministère chargé de l'Environnement.

Un réservoir de biodiversité

La Réserve Naturelle des Ramières constitue un véritable réservoir de biodiversité. En effet, l'absence de grands aménagements, tels que des barrages, fait de la rivière Drôme, l'une des dernières rivières sauvages de France. Ainsi, trois grands types de milieux sont représentés : les bancs de graviers et îlots, la ripisylve de saules et de peupliers, et les prairies à orchidées. Ces différents biotopes abritent une diversité spécifique exceptionnelle. On ne compte pas moins de 680 espèces végétales dont 1 protégée sur le plan national (Nigelle de France) et 5 au niveau régional, plus de 100 espèces d'arbres et arbustes, 12 orchidées et 15 plantes aquatiques (Potamot coloré).

Pour ce qui est de la faune, on dénombre 46 espèces de libellules (dont l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin) et plus de 200 espèces de papillons. La faune vertébrée compte 280 espèces dont 17 mammifères (Loutre et Castor d'Europe) et 17 espèces poissons (dont l'Apron du Rhône). Les groupes des amphibiens et des reptiles sont également présents : 6 espèces d'amphibiens et 10 espèces de reptiles (Couleuvre verte et jaune). Enfin, le dernier groupe représenté compte 200 espèces : 70 sont nicheuses et 100 sont migratrices et hivernantes. Vous l'aurez deviné, il s'agit des oiseaux, que l'on nomme aussi « avifaune ».

1 - Décret n°87-819 du 2 octobre 1987 portant création de la réserve naturelle des Ramières du val de Drôme (Drôme). 167 RNN (réserves naturelles nationales), couvrant 67 681 458 ha (terrestres et maritimes, en métropole et outre-mer), dont la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises qui, à elle seule, couvre 67 200 000 ha.

2 - Marion L. (1982), Liste des milieux à protéger en France dans le cadre de la Directive CEE sur la conservation des oiseaux sauvages, *Penn ar Bed* N°106, 97-121.

3 - Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux.

4 - RA04 «Val de Drôme : Les Ramières - Printegarde».

5 - FATON J.-M. (1983) - Plan de protection des dernières zones humides de la Drôme, 2^e partie. FRAPNA Drôme, CAUE Drôme, Imp. adm. du Conseil Général, Valence, 79 p.



PHOTO: CHRISTOPHE PENPENC

Mais qui donc a bien pu créer cette réserve ?

NOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

La création d'une Réserve naturelle nationale est toujours le fruit d'un long et difficile travail d'élaboration initié et conduit, dans la majorité (totalité ?) des cas, par une association de protection de la nature.

C'est la FRAPNA Drôme qui, en 1978, monte le dossier technique et scientifique du projet de Réserve naturelle sur la Basse rivière Drôme menacée par de gigantesques extractions de gravier. Durant les 10 années suivantes, l'association se battra sans relâche auprès des élus, des riverains, des citoyens et des administrations pour faire aboutir le projet. En 1984, l'enquête publique remporte un franc succès avec une très large adhésion des participants. Trois ans plus tard, le Premier ministre signe le Décret de création de la Réserve...

Les principaux artisans du projet ont été (ordre alphabétique), au nom de la FRAPNA Drôme : Thérèse Campas, Jean-Michel Faton et Roger Mathieu (Président) et pour l'administration : M. E. Boutefeu (DRAE Rhône-Alpes), M. Delignat-Lavaux (Secrétaire général de la Préfecture de la Drôme), M. C. Vassas (DDAF Drôme).

Et pour les élus ? Pas facile de désigner des noms tant l'humeur des élus est « changeante » au gré des intérêts locaux et des échéances électorales... Les Conseils municipaux de l'époque des communes d'Allex, Livron et Grâne sont à remercier pour avoir émis un avis favorable lors de l'enquête publique de 1984. Pas facile, après que la FRAPNA Drôme ait mis un terme aux menaces que constituaient les extractions de granulats sur les terres agricoles.

Une mention particulière pour M. Maxime Bastet, aujourd'hui disparu, à l'époque maire de Grâne, qui a soutenu le projet de Frapna Drôme Nature Environnement avec conviction et constance.

N.B. : Pour un historique complet, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet : frapna-drome.org



Ramières : des nouvelles des oiseaux

PAR MYLÈNE GIBERT ET JEAN-MICHEL FATON

Au cours de l'année 2017, deux études ont été menées sur les oiseaux des Ramières :

- Une synthèse des connaissances depuis 60 ans, réalisée par l'équipe de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Drôme, a recensé 218 espèces, soit 68 % des espèces observées en Drôme sur 0,46 % seulement du territoire du département
- Mylène Gibert, stagiaire en BTSA Gestion et Protection de la Nature au LEGTA Les Barres

à Nogent-sur-Vernisson (45), a travaillé sur 6 espèces patrimoniales et caractéristiques du site des Ramières : le Pic noir, le Milan noir, le Harle bièvre, l'Engoulevent d'Europe, le Petit Gravelot et le Martin-pêcheur d'Europe. Dans cet article, nous présentons quelques espèces caractéristiques du site qui ont fait l'objet d'une étude particulière cette année.

Pic noir (*Dryocopus martius*)

Le Pic noir fréquente les forêts de haute futaie, de préférence de pins et mixtes, mais aussi de hêtres. C'est un oiseau hivernant qui se nourrit d'insectes xylophages.

On le retrouve donc toute l'année dans la partie boisée en aval de la réserve, mais vous serez plus susceptible de l'entendre pendant sa période de reproduction (janvier-février).

Le Pic noir aurait niché en 1995 à Eurre (reproduction probable). Il a été entendu pour la deuxième fois en 2006 dans la Réserve des Ramières. En 2013, il commence à se reproduire (2 jeunes sont observés). Il continue à se reproduire l'année suivante. En 2015 et en 2016, aucune nichée n'a été observée.

Cette année, il n'y a pas eu d'observation de poussin mais une reproduction a probablement eu lieu.

De plus, la ripisylve des Ramières est très favorable aux pics du fait du vieillissement des boisements non exploités dans la réserve.

Dans le reste de la France, la population de Pic noir enregistre une tendance à la hausse, d'ailleurs il est classé avec un faible risque de disparition dans la Liste Rouge UICN nationale et également dans la liste mondiale.



PHOTO : JÉRÔME ARMAND



PHOTO : JEAN-MICHEL RATON

Milan noir (*Milvus migrans*)

Ce rapace migrateur de couleur brune est présent en France de mars à juillet. Il hiverne en Afrique, au sud du Sahara.

Il vit dans les forêts près des lacs, des cours d'eau et des marais. Il se nourrit essentiellement de poissons morts, de charognes et de déchets. Il est présent dans la Réserve des Ramières principalement dans la partie amont, au niveau de l'entonnement et du lac des oiseaux à Eurre. Vous pouvez également le retrouver autour du lac des Freydières.

Dans la Réserve des Ramières, la population de Milan noir diminue depuis une vingtaine d'années. Il y avait 15 couples en 1995, une dizaine en 2005 et environ 5 cette année. En 22 ans, le nombre d'individus a donc chuté de près de 70 %.

Cela peut être expliqué par une diminution des ressources alimentaires, suivie par la fermeture de l'abattoir de Crest et la fermeture des bacs d'oiseaux morts de l'élevage de cailles, qui se situe à proximité de la réserve à Montoisson.

Pourtant, selon la Liste Rouge de l'UICN, l'espèce n'est pas en danger dans la région, ni même dans le reste de la France. D'après la LPO, elle enregistre même une tendance à la hausse.

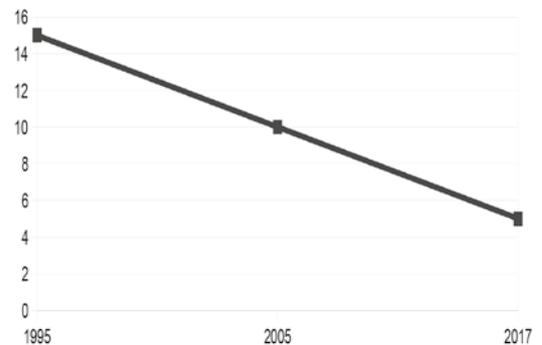


Tableau représentant le nombre de couples de Milans noirs par année dans la RNN des Ramières

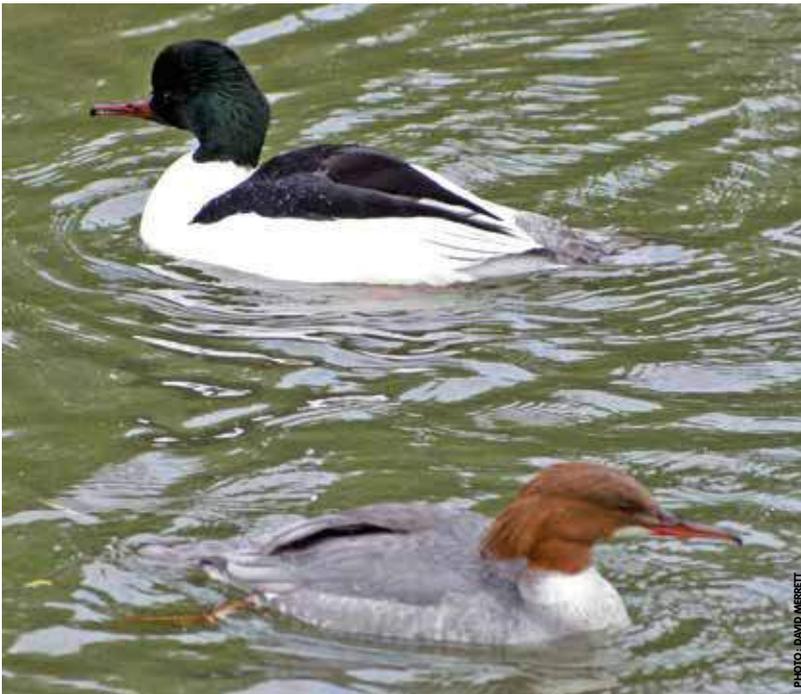


PHOTO DAVID MERRETT



Harle bièvre (*Mergus merganser*)

Ce canard possède un dimorphisme sexuel très marqué. En effet, le mâle a une tête vert foncé et un dos noir, tandis que chez la femelle la tête est brun roux et le reste du corps est gris.

Le Harle bièvre vit près des fleuves, au bord des lacs, des rivières, sur les rives des grands étangs et le long des côtes marines du nord de l'Europe

Son corps hydrodynamique lui permet de plonger jusqu'à 10 m de profondeur pour attraper des poissons.

Lorsque les hivers sont trop froids et que l'eau gèle, le Harle bièvre migre plus au sud.

L'espèce est généralement présente dans la partie amont de la réserve surtout dans les lacs des gravières et dans le lit de la Drôme. Cette année, le Harle bièvre a été observé à partir du mois de février et ce jusqu'au mois de mai au sein de la Réserve des Ramières. Il n'a pas été vu durant l'été.

Cependant, une nidification certaine a été confirmée dans la ville d'Aouste-sur-Sye, située à l'Est de la réserve. En effet, le 22 juillet 2017, Philippe Lloret, écocarde pour les espaces naturels sensibles du département, aperçoit une femelle et ses 6 petits remontant la rivière. C'est la première reproduction prouvée en Vallée de la Drôme.

On peut donc espérer qu'une nidification ait également lieu dans les Ramières, d'autant plus qu'un nichoir avait été installé en 2016.

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

L'Engoulevent d'Europe est un oiseau nocturne. Le jour, il dort au sol ou sur une branche. C'est un chasseur d'insectes et surtout de papillons de nuit.

Il fréquente les friches, les bois clairsemés, aussi bien de feuillus que de conifères et les coupes.

Il arrive en France à partir du mois de mai et repart hiverner en Afrique en septembre.

L'Engoulevent d'Europe évoluant au crépuscule et durant la nuit, il est très difficilement visible. Il y a donc très peu de données sur sa présence dans la réserve.

Cependant, le 13 juin 2017, un des agents de la réserve a réussi à prendre en photo un individu (voir photo plus haut). C'est une prise exceptionnelle car l'espèce est presque invisible en journée, lorsqu'elle se repose sur le sol.

Pour tenter d'en apercevoir un, il faut se rendre dans la partie aval de la réserve, à la tombée de la nuit, et ce durant le mois de mai. Vous pourrez alors peut-être entendre son cri si caractéristique ou ses battements d'ailes qu'il effectue pour séduire la femelle.



PHOTO : JÉRÔME ARMAND



PHOTO : WYÈNE GIBERT

Petit Gravelot (*Charadrius dubius*)

Le Petit Gravelot est un limicole de petite taille que l'on retrouve sur les zones dénudées à galets et cailloutis près de l'eau. Ainsi, il peut fréquenter les berges des rivières, des étangs et des lacs, les sablières et les gravières, les côtes et les estuaires.

Présent en France de mars à septembre, il migre pour hiverner en Afrique. Son alimentation est constituée principalement d'insectes.

Comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessus, c'est l'année 2000 qui compte le plus grand nombre de Petit Gravelot dans la Réserve Naturelle des Ramières, avec 20 couples, soit 40 individus. Cependant, nous observons une baisse constante pour les années suivantes, avec une division par 4 du nombre de couples en 2007, ce qui nous ramène à 4 couples. Après cela, la tendance repart à la hausse, avant de chuter au plus bas : 3 couples seulement l'an dernier.

Cette année, 3 couples de plus se sont installés dans la réserve. Ceci semble lié au niveau d'embroussaillage du lit de la Drôme.

Nombre de couples de Petits Gravelots par année Réserve Naturelle Nationale des Ramières. © JM Faton

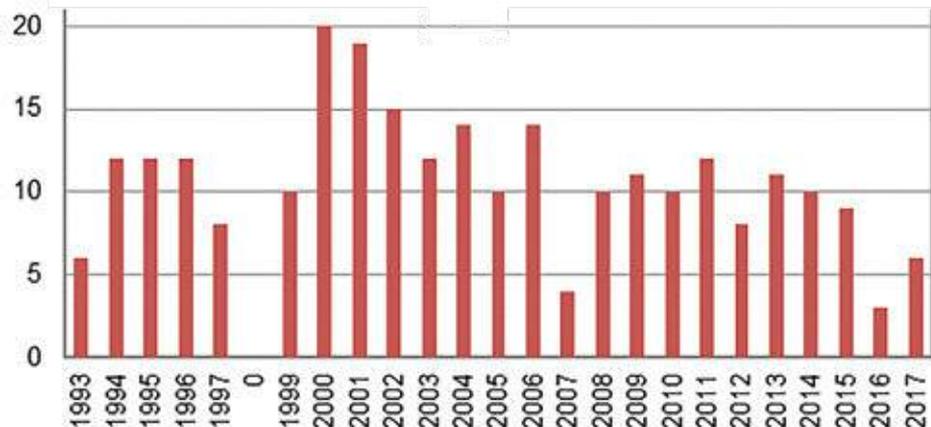




PHOTO : JÉRÔME ARMAND

Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)

Seul représentant de sa famille (Alcédinidés) dans notre continent, le Martin-pêcheur d'Europe se rencontre au bord des cours d'eau lents bordés d'arbres, ces derniers lui servant de perchoir pour observer ses proies : les poissons. C'est un oiseau sédentaire mais il lui arrive de fuir plus au sud si l'hiver est trop rigoureux. Dans la Réserve des Ramières, le Martin-pêcheur d'Europe est présent tout le long de la rivière Drôme. En 2017, il y aurait 5 couples, soit 10 individus, qui nichent dans la Réserve des Ramières. Son statut de conservation est donc favorable dans la réserve.

Cependant, l'espèce est classée vulnérable dans la Liste Rouge UICN régionale et dans la liste nationale. La gestion de la réserve à long terme est donc très importante pour conserver ce noyau de population. De plus, selon l'ONG BirdLife, la population française de Martin-pêcheur est estimée entre 10 000 et 18 000 couples, ce qui représente la plus grande part de la population européenne. L'enjeu de conservation de cette espèce est donc d'autant plus important dans notre pays.

De nombreux oiseaux toute l'année

Les Ramières abritent de nombreux oiseaux toute l'année. C'est au printemps et en été que les observations les plus intéressantes peuvent être réalisées, au cours des migrations de printemps et d'automne et pendant la période de reproduction. Les 6 espèces que nous avons présentées ici sont des espèces peu communes et patrimoniales à l'échelle Européenne, dont la présence justifie la protection du site pour la conservation des oiseaux. C'est à l'automne et en hiver que les oiseaux sont le plus dérangés dans le stationnement dans la réserve du fait d'activités de loisirs de pleine nature. La pêche et la chasse s'exercent librement dans les Ramières, conformément à la réglementation en vigueur, comme sur tous les territoires alentour. Le gestionnaire de la réserve naturelle des Ramières n'a qu'un rôle très restreint par rapport à l'organisation de l'activité de chasse. Elle est organisée sous la responsabilité des associations communales de chasse (ACCA) et des services de L'État (DDT). Cependant, le comité consultatif de la réserve naturelle est amené à donner son avis sur cette activité qui peut avoir un impact environnemental. Comme toute activité de loisir de pleine nature, dès lors qu'elle peut avoir une incidence sur le dérangement de la faune, il peut être nécessaire d'en évaluer les incidences sur les sites Natura 2000 qui ont été instaurés par le droit de l'Union européenne.

